

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/248

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Madame PERRIER Coraline en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public afin de permettre le stationnement d'un camion-benne devant le 77 rue Jean Jaurès à SAINGHIN-EN-WEPPE, il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 77 rue Jean Jaurès afin de permettre l'installation d'un camion-benne. Deux places de stationnement seront neutralisées entre le 77 et le 79 de ladite rue. **Cela du lundi 02 octobre au vendredi 06 octobre 2023 inclus à partir de 07 heures.**

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire devra impérativement sécuriser les lieux et installer **en cas de nécessité un panneau indiquant « piétons merci d'emprunter le trottoir d'en face » afin d'éviter tout accident.**

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Madame PERRIER Coraline,
Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 12 septembre 2023

Le Maire

Matthieu CORBILLON